

|  |
| --- |
| **CONVENTION et CANDIDATURE DE VOLONTARIAT**  **JEUNE PARTICIPANT À UN SÉJOUR D’IMMERSION EN GROUPE**  **Entre**  Mlle/Mr………………………………………………………………………………………………………………………………..domicilié à ………………………………………………………………………………………………………………………….  et ses parents ou son représentant légal, Mr/Mme……………………………………………………………………………………………………………………………….ci-après dénommés le participant.  **Et**  Le projet Africapsud de l’asbl la Chaloupe représenté par Luc Descamps, Directeur et Pierre Cantraine, coordinateur du projet, ci-après dénommé Africapsud, qui est également le représentant de Carrefour jeunesse en Belgique.  Il est exposé ce qui suit :  AFRICAPSUD est un projet faisant partie de L'AMO la Chaloupe. AFRICAPSUD a pour but de préparer et faire partir des jeunes en séjour d'échanges interculturels. L'objectif d'AFRICAPSUD est de mettre en actions des jeunes venus de tous horizons dans le but de créer un projet commun autour de l'interculturalité. AFRICAPSUD permet également aux jeunes de s'investir par la suite grâce à un réseau de volontaires.  Il est convenu ce qui suit :  Le projet de séjour d’immersion avec Africapsud comprend une phase de préparation, un séjour au Bénin et une phase de partage de l’expérience au retour. Durant toutes les étapes du projet, le participant s'engage à respecter les règles de bases suivantes :   * Ne pas consommer d'alcool et de drogues (la consommation de tabac est soumise à l'autorisation des responsables). * Adopter un comportement respectueux envers les autres et soi-même (pas de violence verbale ou physique). * Être présent et participer activement à chaque moment du projet (Cfr. Agenda) * En cas de non-respect de ces règles de base, Africapsud se réserve le droit de mettre fin à la participation du jeune au projet.   En outre, de manière spécifique, le participant s’engage à :  **Avant le séjour :**   * Financer son projet par des actions individuelles et collectives ; * Dates connue de l’action collective : 20-21 Janvier QUIZZ * Participer aux moments de rencontre mis en place avec les accompagnateurs (cfr agenda) * Effectuer les formalités administratives et sanitaire d’avant voyage, à savoir :   + Souscrire à une assurance rapatriement et être en ordre de mutuelle ;   + Obtenir un passeport. (Valable minimum 6 mois après la date du retour) ;   + Remettre une autorisation parentale validée par la commune ; si mineur   + Remplir sur le site internet avec la coordination la demande de visa ( 3 jours avant le départ)   + Être en ordre de vaccins et disposer d'un carnet de vaccination.   + Compléter le dossier médical. Ce dossier doit être signé par un médecin et le responsable légal.   + Avoir fait les démarches nécessaires liées au mesure Covid, en vigueur au moment du voyage. CFR site des affaires étrangères   **L'ensemble de ces documents seront remis aux accompagnateurs du groupe**  **Lors du Séjour :**   * Respecter « la charte du groupe » et les règles propres à Carrefour jeunesse au Bénin ; * Les smartphones et Gsm sont interdits durant le séjour. * Accomplir son séjour avec motivation et participer activement à chaque moment du programme établi au préalable ; * Reconnaître l'importance et l'utilité du travail mené par Africapsud et donner une bonne image du projet par un comportement respectueux des gens et des coutumes ; * Reconnaître qu'il n'est pas habilité à parler au nom d' Africapsud et ne peut initier de projet sans l'accord des responsables d'Africapsud ; * Prendre son traitement antipaludique et respecter les recommandations d'hygiène et de sécurité. * Respecter les normes Covid en vigueur au moment du voyage ( quarantaine si nécessaire, …)   **Après le séjour :**   * Au retour, le participant s’engage à participer aux réunions de débriefing avec Africapsud. * Chaque participant s’engage avec le groupe à partager son expérience et informer Africapsud de ses actions. * Africapsud donnera l’occasion à chaque participant de s’engager au sein du réseau des volontaires afin de poursuivre son engagement citoyen. Africapsud s’engage à donner toutes les modalités d’inscription et de participation au réseau, ainsi que de s’engager dans le projet Double sens. * Respecter les normes Covid et les instructions liées au retour en Belgique ( quarantaine, tests, …)   **Assurances**  Toute maladie, accident personnel ou dommage causé aux tiers en Belgique ou au Bénin révèle exclusivement des assurances qu’a souscrit chaque participant à titre personnel.  **Déclaration relative à l’utilisation d’images**  Dans le cadre de ses activités, Africapsud travaille régulièrement avec des supports visuels tels que la photo et la vidéo. Ceux-ci sont utilisés en regard des finalités éducatives du projet et peuvent couvrir un champ d’application divers. Les images prises dans le cadre des activités d' Africapsud sont la propriété de l'association (elles ne peuvent être vendues) et ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins autres que celles définies ci-dessus. Ces images ne pourront être utilisées qu'avec le consentement explicite du ou des participants qui y figurent. Le document d'autorisation d'utilisation d'image est à remettre signé ( déjà annexé lors de votre candidature).  **Financement**  **Le** **prix total** du projet s’élèvera à +-935 eur et comprend:   * Les 3 WE de formations * Les réunions ( avant et au retour) * Les trajets * Les billets d’avions * Le logement * La nourriture et les boissons * Les activités et matériels   **Non compris :**   * Le passeport ( +- 80 € valable 5 ans) rem: date de validité encore valable 6 mois après le séjour. * Le visa (+-50€ sauf augmentation des tarifs de l'ambassade) : nous ferons une demande groupée et nous vous demanderons de faire le paiement pour le visa en même temps que le solde. * L’assurance rapatriement et médicale ( si vous n’en avez pas et que vous voulez prendre celle de la chaloupe : +-30euros) * Les vaccins (100 à 200 €) * Les médicaments notemment l’antipaludique (+/- 50€) * *A cela peuvent s’ajouter des tests Covid sur place en fonction de mesures sur place.* * Achat pharmacie inidividuelle : creme solaire, médicaments, antimoustique…   *Rem : A cela peut s’ajouter des tests Covid sur place en fonction de mesures sur place.*   1. **Modalités de paiement.**   Pour les départs à Pâques  Virement 1 : La somme de 250 € est à verser, dès la signature d'Africapsud sur la présente convention, sur le compte du projet Africapsud de l’ASBL la Chaloupe. Sans cet acompte, l'inscription du jeune ne sera pas effective.  Virement 2 : Un deuxième virement d'un montant de 400 € est à effectuer avant le 31 janvier 2024.  Virement 3 : Le solde (en fonction des bénéfices du groupe, des obtentions de bourses, communes, ALC, Quizz, … ) est à effectuer avant le 15 avril.  sur le Compte du projet Africapsud BE36 0689 0419 0981 avec la mention :  “ Virement 1 ou 2 ou 3 + Nom + Prénom du jeune”  **En cas de désistement ou de renvoi, les frais d'annulation du billet d'avion seront supportés par le participant. Les frais de séjour (excepté pour une situation justifiée, sont laissés à l’appréciation de la direction d’Africapsud) et les frais administratifs ne seront pas remboursés.**   1. **Bourses et aide à la recherche de fonds**   **Pour rappel, l'argent ne doit pas être un frein à la participation du jeune.** Une bourse d'un montant défini avec le jeune et la direcction de la Chaloupe est possible. La demande est introduite lors d'un rendez-vous avec le responsable légal, le participant et la direction du projet.  L’organisation et participation active à l'événement Quizz (WE du 20 au 21/01/2024) fait partie d’une récolte de fonds collective et permet une bourse entre 100 et 200 eur.  Africapsud peut aussi en partenariat avec l'accompagnateur apporter un accompagnement pour rechercher des fonds supplémentaires.  **Reconnaissance de la convention**  En cas de non-respect des termes de la présente convention, ou si en cours de préparation du séjour l’esprit des participants n’est plus en phase avec celui d' AFRICAPSUD, celle-ci se réserve le droit de mettre fin à sa contribution.  **Participant Parents/ responsable légaL AFRICAPSUD** |
|  |